



# Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 24 mars 2025

## Au Conseil communal de la commune de Montilliez

### Préavis relatif à une demande de crédit pour le remplacement de l'ensemble des compteurs d'eau et la mise en place d'un relevé à distance

N° 40/2025 – séance du 28 avril 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

Ce préavis a pour objet d'améliorer et de gérer le comptage de l'eau consommée dans la commune.

Le compteur d'eau est un instrument qui permet de quantifier la consommation d'eau d'une installation et, par la même occasion, de détecter une éventuelle fuite sur l'installation concernée, le plus souvent une chasse d'eau de WC qui ne ferme plus correctement. Le compteur appartient au fournisseur d'eau.

Parfois, un sous-compteur peut également être installé afin de calculer une consommation particulière (compteur vert). L'eau est un bien précieux que l'on doit utiliser avec respect et parcimonie. C'est pourquoi le comptage et la surveillance doivent être les plus précis possibles.

Pour améliorer ces informations, la commune propose d'installer des compteurs neufs ainsi qu'un système de relevage à distance destiné à récolter des données sûres et précises.

Le consommateur aura, en tout temps, un regard consultatif sur celles-ci.

## 2. Justification

Actuellement, les relevés sont réalisés deux fois l'an, au 30 juin et au 31 décembre, par l'envoi de cartes-réponses aux propriétaires ou aux gérances ; cette méthode ne permet pas d'avoir un regard réactif sur les éventuelles fuites internes, les incohérences n'étant détectables que deux fois par année. Il y a aussi lieu de préciser que plusieurs cartes ne parviennent à la bourse communale qu'après plusieurs relances ou que le relevé effectué ne concerne pas le compteur d'eau.

Après avoir analysé les informations récoltées sur le type des compteurs actuellement en fonction, il s'avère qu'une majorité des installations a plus de quinze, voire vingt ans, et qu'il est probable que le comptage ne soit plus en adéquation avec la réalité, que ce soit en plus ou en moins des mètres cubes consommés.

Actuellement, plusieurs mois sont nécessaires pour obtenir les indexes des compteurs, ainsi que plusieurs jours à la bourse communale pour saisir les données dans le système de facturation afin de repérer les éventuelles erreurs ou dysfonctionnements.

Avec le système proposé par le présent préavis, la tournée de relevés ne dure qu'une journée et le transfert des valeurs collectées à la bourse quelques minutes seulement ; de plus, il ne sera plus nécessaire d'accéder aux bâtiments pour effectuer les relevés.

Renseignements pris auprès d'autres communes utilisant un tel système, nous avons obtenu un retour positif sur la pertinence de ce produit.

Plusieurs arguments nous ont convaincus de l'utilité de ce système :

- La rapidité de la réception des données et leur saisie en une seule fois ;
- Une facturation plus efficace par la réduction des intervalles entre la réception de tous les éléments nécessaires et la facturation proprement dite, ainsi que l'absence d'erreurs de saisie ;
- La fiabilité des données : un contrôle de plausibilité du dernier relevé est systématiquement effectué par rapport aux consommations antérieures ;
- La transparence et la mise à jour des données : l'exploitant dispose à tout moment d'un état des relevés clair et actuel ;
- Une interface conviviale : la synchronisation entre la tablette qui recueille les données et le PC communal qui les enregistre est entièrement automatisée ;
- Le système flexible des tournées par un simple clic ;
- L'édition de formulaires supplémentaires s'effectue facilement depuis le PC. En effet, les utilisateurs peuvent saisir des informations supplémentaires concernant l'abonné ou le compteur ;
- Une sécurité accrue : pour tous les appareils, pas de perte de données, même en cas de panne de batterie ; l'écran pour la saisie directe des indexes dispose d'un contrôle instantané de plausibilité ;
- Dispositif de lecteur : smartphone et tablette Android.

### 3. Coûts

La présente demande de crédit est réalisée avec les devis rentrés.

• Fourniture des compteurs PMK-basik DN20/DN25/DN32/DN40 • y compris système de lecture Aquastream	CHF	160'000.-
• Pose des compteurs par les concessionnaires	CHF	80'000.-
• Plus-value pour travail dans chambre d'introduction	CHF	<u>7'500.-</u>
Total travaux TTC	CHF	247'500.-
Divers et imprévus, env. 5 %	CHF	<u>12'500.-</u>
<b>Investissement total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>260'000.-</b>

### 4. Financement

Selon la table de durée d'amortissement comptable :

#### 2-4-3b Durée d'amortissement pour STEP, traitement des boues et réseaux d'eau

Catégorie d'immobilisations		Durée d'amortissement (en années)
Bâtiments administratifs		30
Ouvrages d'exploitation (gros œuvre)		40
Ouvrages sous-lacustre, captages, puits		40
Partie mécanique et électromécanique		20
Partie électromécanique en milieu agressif		20
Conduites d'eau potable ou d'évacuation, hydrantes		60
Réservoirs partie génie civil	Structure	60
Réservoirs partie appareillage	Machinerie	30
Organes de mesures, commandes et de régulation (MCR)		15

Selon avis de M. Peters de Integra-metering, ces compteurs sont considérés comme « organes de mesures » et leur durée d'amortissement est de 15 ans.

Le financement de cet investissement pourrait être assuré par les disponibilités de la bourse communale ou par un emprunt.

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 15 ans. Dans le cas d'un emprunt, en se basant sur un taux d'intérêt de 2.7%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 24'353.- (intérêts : CHF 7'020.- et amortissement CHF 17'333.-)

Le montant de locations des compteurs (810.427.03) sert actuellement à financer les coûts liés à leur entretien et leur remplacement. Le changement de tous les compteurs permettra de réduire ces frais et d'utiliser ce montant pour couvrir l'amortissement lié à cet investissement.

## 5. Planning

- 28 avril 2025 Adoption du présent préavis par le Conseil communal
- Mai 2025 Commande des compteurs et préparation du planning d'intervention
- Juin à septembre 2025 Pose des compteurs

## 6. Lien avec le PECC

### 6.1 Vision

Nous sommes une commune ambitieuse et modèle prenant ses responsabilités. Nous agissons et motivons nos citoyennes et citoyens afin d'atteindre un monde durable et contribuer à l'objectif de neutralité carbone.

### 6.2 Projets PECC concernés

- Fiche 1 Commission de la durabilité, énergie et climat
- Fiche 2 Participation et engagement de la population
- Fiche 3 Consommation responsable sobre en carbone et utilisation durable des ressources
- Fiche 4 Rénovation et constructions durables
- Fiche 5 Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés
- Fiche 6 Planification de l'approvisionnement en énergie du territoire communal
- Fiche 7 Encouragement à la mobilité douce et durable notamment pour les piétons et les vélos
- Fiche 8 Renforcement de la biodiversité
- Fiche 9 Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes
- Fiche 10 Soutien à la solidarité et au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule

## 7. Conclusion

Fort des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 40/2025 de la Municipalité du 24 mars 2025
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**prend acte**

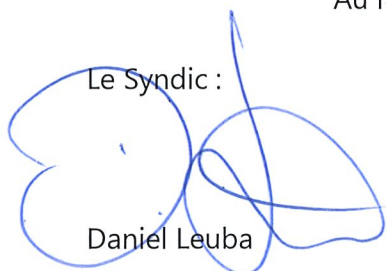
- **de l'amortissement** du montant de CHF 260'000.- sur une période de 15 ans ;

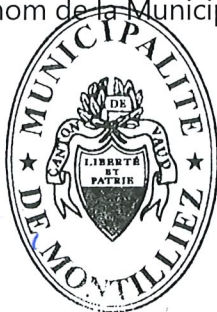
### DECIDE :

1. **d'autoriser la Municipalité à remplacer l'ensemble des compteurs d'eau et mettre en place un relevé à distance ;**
2. **de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 260'000.- (deux cent soixante mille francs) ;**
3. **de financer cet investissement par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 mars 2025.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  
  
Daniel Leuba



La Secrétaire :  
  
Catherine Reinhard

Délégué municipal : M. François Guizzetti